

Mairie de MOLINET (03510)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

L'an deux mille vingt-cinq, le 18 février  
Le Conseil Municipal de la commune de MOLINET  
dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire,  
à la Mairie sous la présidence de Annie-France  
MONDELIN, Maire, à 20 H 00

Date de convocation : 12 février 2025

Présents : MONDELIN - ARNOUX - PRIEUR - LASSOT  
JEHANNO - GUINET - CARVALHEIRO - LALLIAS  
BOURRACHOT - FOURNAL - CUISSINAT - LAGENESTE

Secrétaire de Séance : Yohan Cuissinat

Absent (e) excusé (e) : Marie-Anne Cassier  
Pierre-Yves Pigeron donne pouvoir de vote à L. Carvalheiro

OBJET :

**Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025.**

Le conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Vu la délibération n°2024-97 du 15 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu la convention pour l'exploitation des réseaux d'assainissement et des ouvrages d'épuration conclue entre la commune de Molinet et le Syndicat Mixte de la Sologne Bourbonnaise et notamment son article 10 pour l'encaissement et le reversement de la redevance assainissement par le Syndicat qui facture conjointement l'eau et l'assainissement, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J).

Considérant que la redevance prélèvement est maintenue mais que les redevances pour pollution d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 par :

- une redevance de « consommation d'eau potable », facturée à l'abonné à l'eau potable (exceptées les consommations destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique) et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau dont les sommes encaissées sont reversées à l'agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.
- et de deux redevances pour performance « des réseaux d'eau potable » d'une part et des « systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif » :

- Elle est facturée par l'agence de l'eau aux communes ou leurs établissements publics compétents pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage des stations d'épuration) qui en sont les redevables ;
- Le tarif de base est fixé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance du ou des systèmes d'assainissement collectif (station d'épuration et l'ensemble du système de collecte des eaux usées raccordé à cette station d'épuration) de la collectivité compétente pour le traitement des eaux usées (maître d'ouvrage de la ou des stations d'épuration) ;  
il égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).
- L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année civile
- L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année civile qui suit

La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement ;

Considérant que l'Agence de l'eau Loire-Bretagne a fixé à 0,28 €HT par mètre cube le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2025

Considérant que pour l'année 2025, le taux de modulation est fixé forfaitairement 0,3 pour la redevance performance des « systèmes d'assainissement collectif » (la performance des systèmes d'assainissement n'étant pas prise en compte pour cette première année)

Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie

Considérant qu'il appartient au Syndicat Mixte de la Sologne Bourbonnaise de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assainie et de reverser à la commune de Molinet les sommes encaissées à ce titre ;

Considérant que le supplément de prix « redevance pour la performance des systèmes d'assainissement » constitue un élément du prix du service public de l'assainissement collectif doit donc être assujetti à la TVA au taux de 10%.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Conseil Municipal :

**Décide :**

- De fixer à 0,084 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable pour l'année 2025.
- Que cette contre-valeur de la « redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif » est facturée et encaissée auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif et reversée à la commune, au titre de sa compétence pour le traitement des eaux usées.

Fait à Molinet, le 18 février 2025

Le Maire,  
**Annie-France MONDELIN**





Séance du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Girard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE

Yvette

**Procurat ion(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procurat ion à CARVALHEIRO Lucile

**Etai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**A(Ont) été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

CUISSINAT Yohan

18 février 2025	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
et publication du	
18 février 2025	

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	226 042,00
	Réalisé :	214 953,40
	Reste à réaliser :	4 000,00
Recettes	Prévu :	226 042,00
	Réalisé :	128 148,19
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	1 173 767,00
	Réalisé :	926 429,66
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 173 767,00
	Réalisé :	1 248 111,26
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-86 805,21
Fonctionnement :	321 681,60
Résultat global :	234 876,39

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Motinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



*(Handwritten signature)*

Séance du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procuration(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procuration à CARVALHEIRO Lucile

**Étai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 février 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025
et publication du
18 février 2025

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	84 731,54
	- un excédent reporté de :	236 950,06
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	321 681,60
	- un déficit d'investissement de :	86 805,21
	- un déficit des restes à réaliser de :	4 000,00
	Soit un besoin de financement de :	90 805,21
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	321 681,60
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	90 805,21
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	230 876,39
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	86 805,21

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CASSIER Marie-Anne, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurat ion(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procuration à CARVALHEIRO Lucile

**Étai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 février 2025 et publication du 18 février 2025

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025	<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2024</b>
-----------------	---------------------------------------

18 février 2025
-----------------

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	3 188,47
	- un excédent reporté de :	10 648,50
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 460,03
	- un excédent d'investissement de :	7 072,78
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un excédent de financement de :	7 072,78
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	7 460,03
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Molinet

Le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance





L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Girard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurator(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procuration à CARVALHEIRO Lucile

**Étai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
et publication du	
18 février 2025	

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	87 632,00
	Réalisé :	80 559,48
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	87 632,00
	Réalisé :	87 632,26
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	196 069,00
	Réalisé :	185 416,08
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	196 069,00
	Réalisé :	192 876,11
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	7 072,78
Fonctionnement :	7 460,03
Résultat global :	14 532,81

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



*[Handwritten signature]*

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Girard, BOURRACHOT Céline, FOURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurat ion(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procuration à CARVALHEIRO Lucile

**Etai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
et publication du	
18 février 2025	

**Investissement**

Dépenses	:	Prévu :	14 750,00
		Réalisé :	14 749,24
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	14 750,00
		Réalisé :	10 749,00
		Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	:	Prévu :	7 861,00
		Réalisé :	1 955,02
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	7 861,00
		Réalisé :	7 861,11
		Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-4 000,24
Fonctionnement :	5 906,09
Résultat global :	1 905,85

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance





Séance du 18 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FOURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procurations(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procuration à CARVALHEIRO Lucile

**Étai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 février 2025 (Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :** CUISSINAT Yohan

18 février 2025
-----------------

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2024</b>
---------------------------------------

et publication du

18 février 2025
-----------------

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	3 742,02
	- un excédent reporté de :	2 164,07
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 906,09
	- un déficit d'investissement de :	4 000,24
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	4 000,24
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	5 906,09
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	4 000,24
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 905,85
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	4 000,24

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Maire, et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

le Maire, Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



Séance du 16 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Gérard, BOURRACHOT Céline, FOURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESTE Yvette

**Procuration(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne pouvoir à CARVALHEIRO Lucile

**Étai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Étai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 18 février 2025 et publication du 18 février 2025

(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025
-----------------

**AFFECTATION DES RESULTATS 2024**

18 février 2025
-----------------

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un déficit de fonctionnement de :	1 105,31
	- un excédent reporté de :	1,10
	Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	1 104,21
	- un déficit d'investissement de :	30 812,49
	- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
	Soit un besoin de financement de :	30 812,49
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	1 104,21
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 104,21
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	30 812,49

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Molinet

Le Maire MONDELIN Annie France

le(s) secrétaire(s) de séance



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit février, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Annie-France MONDELIN, maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
14	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

MONDELIN Annie, ARNOUX Michel, PRIEUR Nicole, LASSOT Philippe, JEHANNO Laurence, GUINET Gérard, CARVALHEIRO Lucile, LALLIAS Girard, BOURRACHOT Céline, FURNAL Jean-Paul, CUISSINAT Yohan, LAGENESE Yvette

**Procurat ion(s) :**

PIGERON Pierre-Yves donne procurat ion à CARVALHEIRO Lucile

**Etai(en)t absent(s) :**

CASSIER Marie-Anne

Date de la convocation
12 février 2025

**Etai(en)t excusé(s) :**

Date d'affichage
12 février 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(Ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**  
CUISSINAT Yohan

18 février 2025	<b>VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</b>
et publication du	
18 février 2025	

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	58 887,00
	Réalisé :	58 886,49
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	58 887,00
	Réalisé :	28 074,00
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	28 074,00
	Réalisé :	28 074,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	28 074,00
	Réalisé :	26 969,79
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	-30 812,49
Fonctionnement :	-1 104,21
Résultat global :	-31 916.70

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Molinet

Le Maire Annie-France MONDELIN

le(s) secrétaire(s) de séance



*(Handwritten signature)*